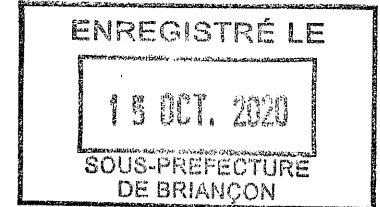




N DEL 2020.10.01/139

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DLIBRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} OCTOBRE 2020**



**Thme :
INTERCOMMUNALIT 1**

**Objet : Projet de
cration d'une cit
administrative
commune pour la
mairie de Briancon et la
communaut de
communes du
brianconnais.**

Convocation :

Date : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Prsents : 29

**Nombre de
suffrages
exprims :** 33

Le **jeudi 1^{er} octobre 2020** à 18h00 le conseil municipal lgalement convoqu, s'est runi en sance publique dans la salle du conseil au 1^{er} tage de la communaut de communes du Brianconnais, sous la prsidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA.**

taient Prsents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, ric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSEZ, milie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, lisa FAURE, Andr MARTIN, Claire BARNOUD, Michle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Ren MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Herv BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANOIS, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurlie POYAU, Gabriel LON, Francine DAERDEN.

taient reprsents :

Christian JULLIEN donne pouvoir à Claire BARNOUD ;
Corinne FAURE-BRAC donne pouvoir à Christian FERRUS ;
Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI ;
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

Absents excuss :

Christian JULLIEN, Corinne FAURE-BRAC, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN.

Secrtaire de sance : milie DESMOULINS

Rapporteur : Arnaud MURGIA

Contexte

Les services administratifs de la communauté de communes du Briançonnais et de la mairie de Briançon ainsi que l'atelier des beaux-arts partagent l'occupation de l'immeuble des Cordeliers, situé 1 rue Aspirant Jan à Briançon.

Cet immeuble édifié dans l'enceinte de la cité Vauban, nécessite des travaux de rénovation pour les enduits des façades et d'isolation pour la toiture.

Les exécutifs précédents (ville et CCB) avaient comme projet d'effectuer ces travaux ; des crédits avaient été alloués et votés au budget 2020.

Un marché de maîtrise d'œuvre avait été notifié avec l'architecte Mme Riou Audrey (décision n°2019 MP 067 en date du 3 janvier 2020) et une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la mairie de Briançon (décision n° 2019 JUR 004 en date du 14 mars 2019) avait été également signée. Une délibération de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCB avait été votée au conseil municipal du 15 mai 2019 (n° DEL 2019.05.15/077)

Une subvention au titre de la DETR 2020 avait été accordée d'un montant de 290 400 € pour un montant d'opération subventionnable de 726 000 €.

Par ailleurs, la majorité précédente de la CCB souhaitait créer un pôle culturel regroupant le conservatoire à rayonnement intercommunal, l'atelier des beaux-arts et le théâtre.

En effet, les locaux du conservatoire et de l'atelier des beaux-arts étaient devenus exigus et non adaptés aux activités enseignées.

À la suite de plusieurs études de faisabilité techniques et financières, il avait été programmé de réaliser ce pôle culturel au niveau de la ZAC Cœur de Ville et plus précisément au niveau du bâtiment Berwick B3. Les conclusions du programmiste (Cabinet ABCD) mandaté à cet effet avaient été présentées aux élus communautaires et municipaux en avril et en juin 2019.

Opération de création d'une nouvelle cité administrative

Les nouvelles majorités ont le souhait de créer une cité administrative regroupant la communauté de communes et la mairie, au sein d'une ancienne caserne du Cœur de Ville pour centraliser l'offre de service public aux habitants du Briançonnais.

Ce centre administratif regrouperait :

- CCB : les services administratifs, l'atelier des beaux-arts et le conservatoire
- Mairie de Briançon : les services administratifs à minima

L'idée est de créer un espace unique pour les Briançonnais, un lieu commun où ils pourront effectuer toutes leurs démarches administratives : état civil, inscriptions diverses, pratiques des activités culturelles, petite enfance, ...

Ce centre administratif unique et central présentera plusieurs avantages : tout d'abord, un meilleur service pour les usagers en termes de proximité et de qualité d'accueil, puis davantage de transversalité et de communication pour les équipes et les agents qui travaillent parfois sur des sites excentrés. Enfin ce regroupement de services permettra d'engager une démarche d'optimisation financière pour les budgets respectifs des deux collectivités et une mutualisation de certains services.

S'agissant du bâtiment actuellement occupé par les services administratifs des 2 collectivités, la volonté affichée est d'identifier des investisseurs en capacité de porter un projet de création d'un complexe hôtelier qui puissent répondre aux attentes de la clientèle touristique en ville haute.

Ainsi il est proposé d'engager une réflexion sur cette opération transversale, structurante et ambitieuse pour le territoire communautaire.

Afin de mener cette opération de nouveau centre administratif, il a été convenu de solliciter l'accompagnement du CAUE des Hautes Alpes pour le lancement et le suivi des études de programmation.

Considérant qu'il conviendra de rédiger une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée qui déterminera notamment la clef de répartition entre la mairie et la communauté de communes du Briançonnais pour le financement de cette opération,

Considérant qu'il conviendra de rédiger une convention avec le CAUE des Hautes Alpes, Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De mettre un terme au projet de réfection et de rénovation du bâtiment des Cordeliers,
- D'approuver le projet de création de cité administrative regroupant a minima les services administratifs de la mairie et de la communauté de communes, le conservatoire et l'atelier des beaux-arts,
- De lancer une étude de programmation sur l'opération de cité administrative,
- D'acter que la recherche d'investisseur pour le projet de complexe hôtelier au niveau du bâtiment des Cordeliers soit menée ultérieurement après le lancement de l'étude de programmation,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25

CONTRE : 5 (Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Florian DAZIN [pouvoir à Thomas SCHWARZ], Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ)

ABSTENTION : 3 (Aurélien POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INTERCOMMUNALITÉ 1 DEL 2020.10.01/139

PUBLIÉ LE

14 OCT. 2020

POUR EXTRAIRE CERTIFIÉ CONFORME.



Blank lined area for writing.